

Enseignement supérieur & Recherche

Les écoles d'ingénieurs préparent à un large éventail de formations (diplôme d'ingénieur, master, mastère spécialisé, doctorat...). Elles rassemblent 150 000 élèves, dont 119 200 préparent un diplôme d'ingénieur habilité par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche après avis ou décision de la Commission des titres d'ingénieur (CTI).

60 % des futurs ingénieurs sont formés par des écoles sous tutelle du MESR. Le diplôme d'ingénieur fait suite à cinq années d'études après le baccalauréat mais les parcours pour l'obtenir sont diversifiés. La durée des formations dans les écoles varie de trois à cinq ans en fonction du niveau d'entrée de l'étudiant. Si la voie d'intégration des écoles d'ingénieurs la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles, les admissions sur titre s'effectuent à tous les niveaux.

70 % des élèves inscrits en première année d'école post baccalauréat sont des bacheliers de l'année, essentiellement des bacheliers scientifiques. Bien que les filles restent minoritaires, leur part ne cesse de progresser et domine dans les formations de l'agriculture et des sciences appliquées. Plus de 28 000 diplômes ont été décernés en 2009.



Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010

Une école d'ingénieurs peut préparer à plusieurs diplômes : diplôme d'ingénieur, diplôme d'ingénieur de spécialisation, diplôme d'ingénieur en partenariat, mastère spécialisé, master LMD, master ingénieur, doctorat, etc.

Un large éventail de formations dans les écoles d'ingénieurs

Les formations d'ingénieurs (niveau bac + 5) concentrent la grande majorité des étudiants (79 %) et l'obtention du diplôme d'ingénieur donne droit depuis 1999 à un « grade national de master ». Les formations d'ingénieurs de spécialisation sont proposées aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP, appelées NFI à l'origine) ont été créées spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Il s'agit d'une formation par alternance sur trois ans, sous statut étudiant ou en apprentissage, reconnue par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) (1) depuis 1998. La formation d'ingénieur en partenariat, comme celle de spécialisation, peut cohabiter avec des formations d'ingénieurs traditionnelles dans un même établissement ou former

une entité à elle seule comme les six écoles de spécialisation « pure ».

Créé en 1986 par la Conférence des grandes écoles (CGE), le mastère spécialisé n'est pas un diplôme à proprement parler, mais une formation labellisée. Les écoles rattachées à une université ou habilitées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) peuvent être autorisées à délivrer des diplômes nationaux de master (LMD) à leurs étudiants. Ces formations sont conçues pour permettre l'accueil d'étudiants étrangers. La création du master professionnel délivré uniquement par les écoles d'ingénieurs (habilitation par la Commission dite « Duby ») a conduit certaines écoles à concevoir des formations spécifiques pour répondre à une demande étrangère.

Selon leur laboratoire de rattachement, les doctorants des écoles d'ingénieurs sont inscrits dans différentes écoles doctorales. Celles-ci peuvent être propres aux écoles d'ingénieurs mais aussi des lieux de collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, le plus souvent des universités. Des formations non habilitées comme les certificats d'écoles, les *masters of sciences*, ou d'autres diplômes (architecte...) viennent compléter l'éventail des formations.

Nous ne prendrons en compte ici que les formations d'ingénieurs dites classiques ou de spécialisation évaluées par la

1. CTI (Commission des titres d'ingénieur) est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger.

TABLEAU 1 – Élèves en formations d'ingénieurs (classique ou de spécialisation) en 2009-2010

Type d'écoles			Nombre d'établissements principaux (2)	Nombre d'écoles ou d'implantations géographiques (2)	Effectifs
Écoles publiques MESR (1)	Internes ou rattachées aux universités	écoles internes aux universités	38	55	18 318
		écoles rattachées aux universités	15	15	7 195
		Total	53	70	25 513
	Externes aux universités	instituts nationaux polytechniques	3	21	10 330
		universités de technologie	3	5	7 408
		INSA	5	6	10 847
		écoles centrales	5	6	5 632
		autres écoles publiques MESR	10	21	8 793
Total	26	59	43 010		
Écoles autres ministères de tutelle (PU/PR)	agriculture	8	12	4 791	
	défense	9	10	4 080	
	économie, finances, Ville de Paris, santé	4	4	748	
	industrie	7	8	3 228	
	équipement transport	5	5	1 610	
	télécom	3	5	1 990	
	Total	36	44	16 447	
Écoles privées	Écoles privées	52	71	34 271	
	Total	167	244	119 241	

Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

(1) MESR : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Écoles comptabilisées selon l'établissement principal (par exemple : Supelec Gif sur Yvette) ou selon l'implantation géographique (Gif sur Yvette, Cesson-Sévigné et Metz correspondent à trois implantations).

Le terme « école » correspond à l'implantation géographique où est inscrit l'étudiant, le terme « établissement principal » regroupe plusieurs implantations.

Commission des titres d'ingénieur (CTI) et habilitées par le MESR, dans lesquelles sont inscrits 119 200 élèves en 2009-2010.

60 % des futurs ingénieurs sont formés par des écoles sous tutelle du MESR

119 200 futurs ingénieurs sont inscrits en 2009-2010 dans près de 250 écoles d'ingénieurs de France métropolitaine et des DOM (2) (tableau 1). Le nombre d'écoles diminue ces dernières années suite à des

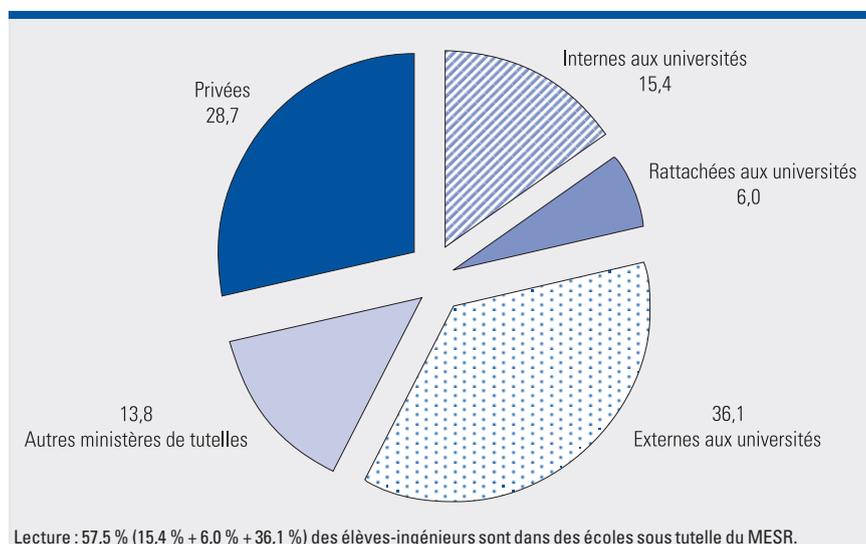
regroupements, à l'image de Centrale Marseille, fruit de la réunion de trois écoles, et de la création du réseau Polytech. Celui-ci, formé en 2000, rassemble les écoles polytechniques universitaires, elles-mêmes nouvellement formées suite à la fusion de plusieurs écoles d'ingénieurs au sein de l'université. Ces regroupements se sont accompagnés d'une remise à plat des programmes et d'une restructuration de leurs diplômes.

Le statut des écoles d'ingénieurs est assez diversifié (graphique 1). La majorité des

futurs ingénieurs sont formés par des écoles sous tutelle du MESR (près de 60 %), plus du tiers de ces élèves suivant leur formation dans une école interne ou rattachée à une université. Les écoles externes aux universités et sous tutelle du MESR représentent le contingent le plus important en termes d'effectifs, en particulier les groupes des INSA (instituts nationaux des sciences appliquées) et des écoles internes ou rattachées aux instituts nationaux polytechniques.

Près de 30 % des étudiants sont inscrits en écoles privées. Les écoles sous tutelle d'autres ministères représentent 14 % des effectifs des écoles d'ingénieurs.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des élèves en formation d'ingénieurs selon le statut de l'école en 2009-2010



Lecture : 57,5 % (15,4 % + 6,0 % + 36,1 %) des élèves-ingénieurs sont dans des écoles sous tutelle du MESR.

Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

Les durées de formation vont de trois à cinq ans

Trois grands types d'écoles d'ingénieurs existent :

- les écoles d'ingénieurs en cinq ans ou à préparation intégrée qui recrutent directement après le baccalauréat. La scolarité est continue sur cinq ans ou se divise en deux années de cycle préparatoire intégré, assez théorique, et en trois ans de cycle ingénieur généraliste ou spécialisé ;

2. Deux écoles d'ingénieurs n'ont pas « remonté » de fichier SISE.

- les écoles d'ingénieurs recrutant majoritairement après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ;
- les écoles d'ingénieurs proposant dans le même établissement des formations en trois ans et cinq ans.

Ainsi, 45 % des élèves sont formés dans des écoles en trois ans, 26,5 % dans des écoles en cinq ans et 25,9 % dans un établissement offrant des formations en trois et en cinq ans (*graphique 2*).

À côté de ces trois types d'écoles, il existe de nombreux cas particuliers : les quatre écoles des mines (Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes), qui préparent en quatre ans au diplôme d'ingénieur après une année de CPGE, les formations de spécialisation qui donnent droit à un diplôme national de niveau « bac + 6 » – très prisé des étudiants étrangers – se déroulent en un an pour les titulaires du diplôme d'ingénieur, et en deux ans pour les titulaires d'un diplôme de quatre années d'études supérieures.

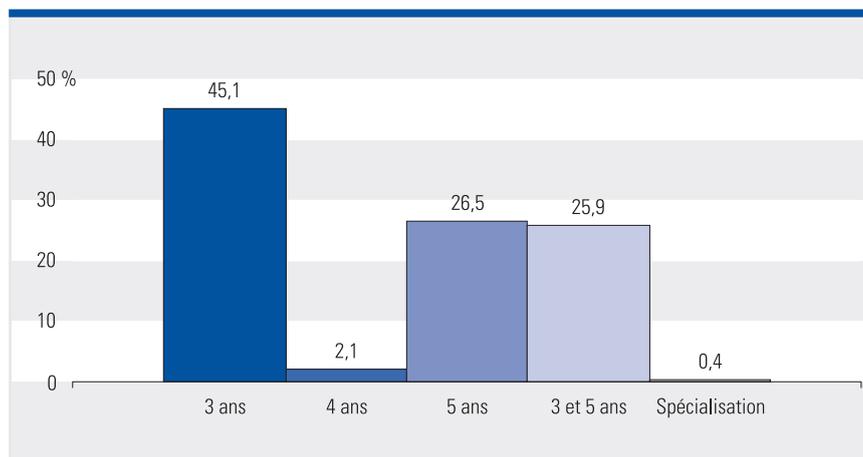
Pour caractériser une population homogène, en tenant compte des différents types d'écoles, on définit dans la suite de l'étude le cursus ou cycle ingénieur, comme les trois années d'études menant au diplôme d'ingénieur pour les écoles en trois ans, ou de la troisième à la cinquième année pour les écoles post baccalauréat qui proposent un cursus en cinq ans. Le champ couvre donc les élèves inscrits entre « bac + 3 » et « bac + 5 », appelés « élèves-ingénieurs »

(3). Le cycle ingénieur constitue le socle des formations (*graphique 3*). 82 % des élèves-ingénieurs y sont inscrits, répartis équitablement entre les trois années. La sélection étant faite avant l'entrée en cycle d'ingénieur, les déperditions sont minimales et se résument à quelques redoublements, abandons ou autres orientations.

Près de 50 % des élèves des écoles publiques relevant du MESR suivent une formation d'ingénieurs en trois ans (après une CPGE ou un titre équivalent). Ce pourcentage atteint les trois quarts pour les écoles sous tutelle d'un autre ministère

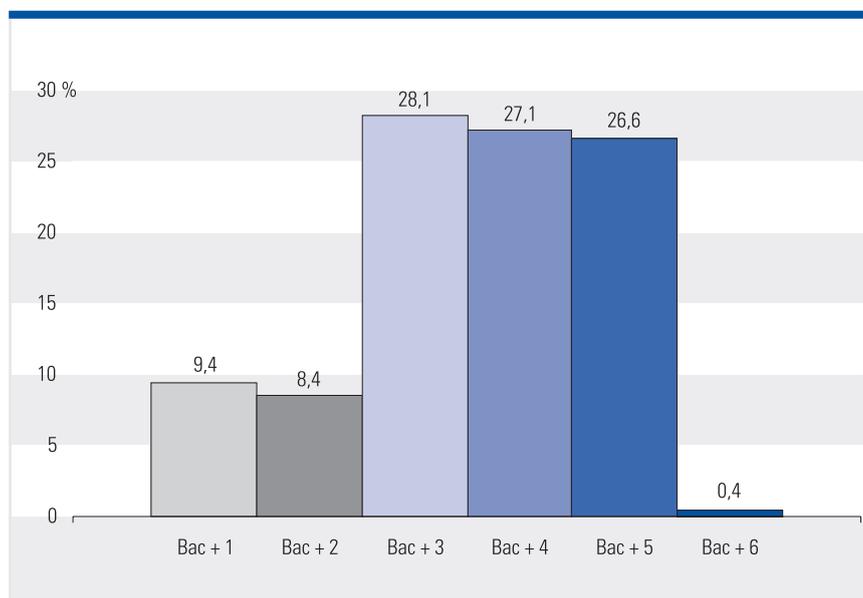
3. Les effectifs en première année des écoles ou formations de spécialisation en deux ans sont comptabilisés avec ceux inscrits à « bac + 5 », le diplôme d'ingénieur de spécialisation étant lui reconnu à « bac + 6 ». Ces effectifs sont très faibles puisque ceux de l'année diplômante représentent 0,4 % des formations ingénieurs.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des effectifs selon la durée de la formation d'ingénieurs en 2009-2010 (en %)



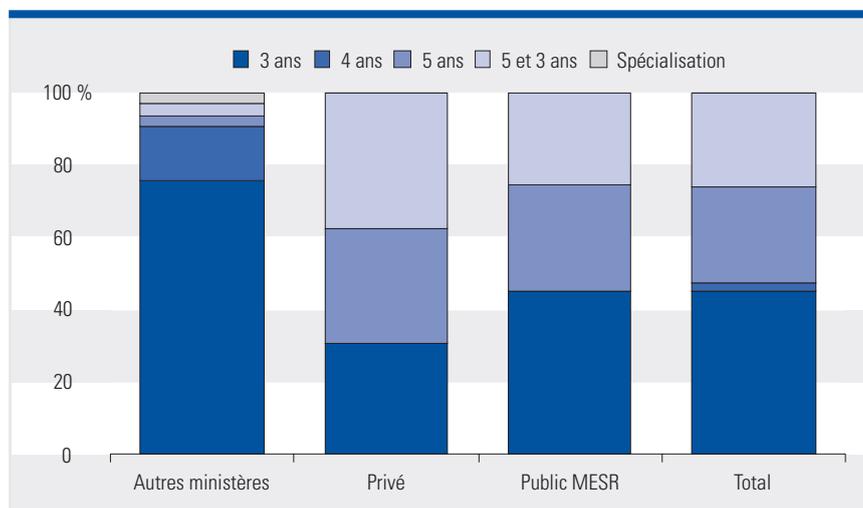
Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

GRAPHIQUE 3 – Répartition des effectifs selon le niveau d'études après le baccalauréat en 2009-2010 (en %)



Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

GRAPHIQUE 4 – Répartition des effectifs selon le type d'écoles et la durée de la formation d'ingénieurs en 2009-2010



Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

(graphique 4). Elles se caractérisent par des formations d'ingénieurs (niveau bac + 5) dispensées pour l'essentiel en trois ou quatre ans. De ce fait, elles n'ont pratiquement pas d'effectifs en cycle préparatoire. Elles offrent la quasi-exclusivité des formations de spécialisation. Les effectifs des écoles privées se répartissent pour un tiers dans chacune des durées de formations proposées (trois ans, cinq ans ou les deux).

Femmes et hommes se partagent différemment les domaines de formation

Tous les étudiants font l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques fondamentales en tronc commun. Viennent ensuite les années de professionnalisation où les élèves choisissent un domaine parmi plusieurs proposés. C'est à partir du diplôme qu'est défini le domaine de formation. Ainsi, l'éventail des domaines est assez large, même si un tiers des élèves-ingénieurs appartiennent à « ingénierie et techniques apparentées » ou « industrie de transformation et de production » (tableau 2). D'autres domaines émergent comme la mécanique, l'informatique, l'agriculture et l'électronique-électricité où chaque secteur mentionné représente 10 % des élèves-ingénieurs. Le domaine des sciences appliquées englobant les

sciences physiques, mathématiques, statistiques, chimie, génie des procédés et sciences de la vie concerne également 10 % d'élèves-ingénieurs.

Malgré un vivier important (47 % des bacheliers S sont des filles, avec des taux de réussite supérieurs à ceux des garçons), la part des filles dans les écoles d'ingénieurs n'est que de 27,3 %. Bien que faible, ce pourcentage n'a cessé de progresser, passant de 23 % en 2000 à 25,6 % en 2005. La présence des femmes reste cependant très inégale selon le domaine de formation (4). Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les formations de l'agriculture (59 %), notamment en traitement des produits alimentaires (71 %), en production agricole et animale (66 %) et en agriculture (52 %). Elles atteignent 48 % en sciences appliquées, principalement en sciences de la vie (75 % mais avec des effectifs très faibles) et en chimie et génie des procédés (59 %). Ces domaines ont largement leurs faveurs alors que des domaines comme l'ingénierie et techniques apparentées, l'industrie de transformation et de production, l'informatique, la mécanique, l'électronique et l'électricité, qui représentent 66 % des effectifs, conservent une forte prédominance masculine. Les trois disciplines les plus masculinisées sont les services de transport (85 %), l'informatique (84 %) et l'électronique-électricité (83 %).

70 % des inscrits en première année d'écoles post baccalauréat sont des bacheliers de l'année

En regroupant les élèves des deux premières années des écoles post baccalauréat, que ce soit sous l'appellation cycle préparatoire intégré ou assimilé (5), nous comptabilisons 21 200 étudiants répartis équitablement dans les deux années.

Les nouveaux bacheliers qui intègrent une école d'ingénieurs dès l'obtention de leur diplôme représentent 70 % des élèves inscrits en première année.

L'accès aux écoles d'ingénieurs reste essentiellement réservé aux élèves titulaires d'un baccalauréat scientifique (graphique 5). 96 % des nouveaux bacheliers inscrits en école d'ingénieurs ont eu un baccalauréat S, 3 % un baccalauréat STI (sciences et technologies industrielles). Ne se limitant plus aux nouveaux bacheliers mais à l'ensemble des élèves de première année de cycle préparatoire, la proportion de bacheliers S diminue (89 %)

4. Nomenclature utilisée : la classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO pour constituer un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

5. Il s'agit des deux premières années des écoles d'ingénieurs ayant un seul cycle en cinq ans.

TABLEAU 2 – Les élèves du cycle ingénieurs par sexe et selon le domaine de formation en 2009-2010

Domaine de formation	Effectifs			Répartition par secteur (%)			Part des femmes (%)	Part des hommes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Ingénierie et techniques apparentées	3 229	14 734	17 963	12,1	20,8	18,4	18,0	82,0
Industrie de transformation et de production	4 188	10 951	15 139	15,7	15,4	15,5	27,7	72,3
Mécanique	2 116	8 744	10 860	7,9	12,3	11,1	19,5	80,5
Informatique et sciences informatiques	1 675	8 943	10 618	6,3	12,6	10,9	15,8	84,2
Agriculture et agroalimentaire	5 959	4 163	10 122	22,4	5,9	10,4	58,9	41,1
Électronique, électricité	1 658	8 413	10 071	6,2	11,9	10,3	16,5	83,5
Architecture et bâtiments	1 920	4 990	6 910	7,2	7,0	7,1	27,8	72,2
Sciences physiques, maths et statistiques	1 849	3 284	5 133	6,9	4,6	5,3	36,0	64,0
Chimie, génie des procédés et sciences de la vie	2 984	1 974	4 958	11,2	2,8	5,1	60,2	39,8
Services de transport	545	3 085	3 630	2,0	4,4	3,7	15,0	85,0
Autres	522	1 626	2 148	2,0	2,3	2,2	24,3	75,7
Ensemble	26 645	70 907	97 552	100,0	100,0	100,0	27,3	72,7

Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

« Industrie de transformation et de production » comprend ingénierie, industrie de transformation et de production, industries de transformation et de traitement et textiles, vêtement, chaussure et cuir.

« Mécanique » comprend mécanique et travail du métal, matériaux (bois, papier, plastique, verre).

« Agriculture et agroalimentaire » comprend agriculture, horticulture, production agricole et animale, protection de l'environnement et traitement des produits alimentaires.

« Architecture et bâtiment » comprend architecture et bâtiment, architecture et urbanisme, bâtiment et génie civil.

« Services de transport » comprend services de transport et véhicules à moteur, construction navale et aéronautique.

« Autres » comprend gestion des administrations, journalisme et information, médecine, santé, santé et sécurité sociale, sécurité militaire, services, services médicaux et techniques audiovisuelles et production média.

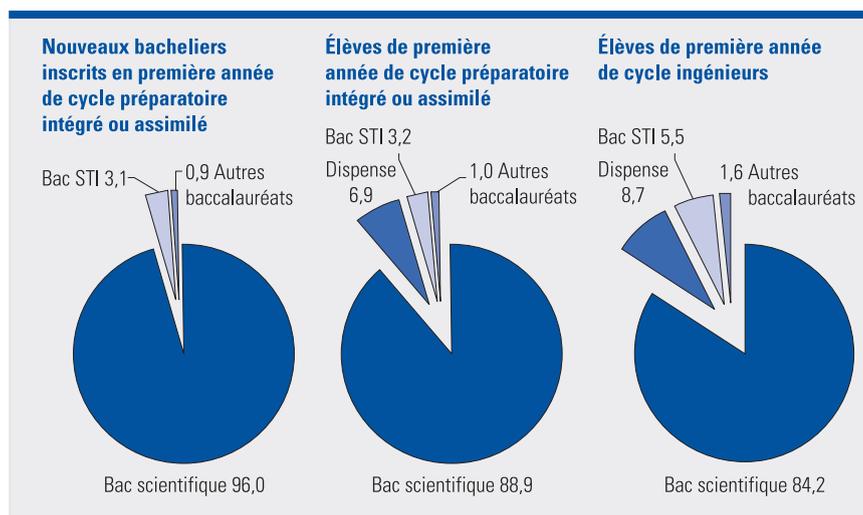
en raison des entrées par dispense ou équivalence (6). À titre de comparaison, la part de bacheliers scientifiques parmi les élèves de première année du cycle ingénieur (niveau bac + 3) est de 84 %, les 5 points en moins se reportant auprès des admis par dispense-équivalence ou auprès d'autres bacheliers.

Des admissions en parallèle à tous les niveaux : 15 % des entrants en première année de cycle ingénieur sont titulaires d'un DUT

Les deux principaux niveaux d'entrée dans les écoles d'ingénieurs se situent en première année du cycle préparatoire pour les écoles post baccalauréat en cinq ans (27 %), et en première année du cycle ingénieur pour les écoles en trois ans (61 %) (graphique 6). En toute logique, le baccalauréat ouvre la voie aux écoles post-bac, en sachant qu'une sélection est opérée à l'entrée. 80 % des nouveaux entrants en première année de cycle préparatoire sont titulaires du baccalauréat, les autres ont souvent fait une à deux années d'enseignement supérieur sans réussite diplômante. Si la voie d'intégration des écoles d'ingénieurs la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles, des admissions sur titre dans les écoles d'ingénieurs s'effectuent à tous les niveaux (de bac + 2 à bac + 4). L'essentiel de ces admissions se fait à bac + 2. Elles visent alors des diplômés de DUT ou des sortants de L2 – et, dans une moindre mesure, les BTS et les DEUST – pour une intégration au même niveau que les élèves de CPGE, soit en première année du cycle ingénieur pour un cursus en trois ans. À ce niveau, 60 % des nouveaux entrants viennent d'une CPGE, 22 % d'un diplôme à « bac + 2 », dont 15 % pour les seuls DUT.

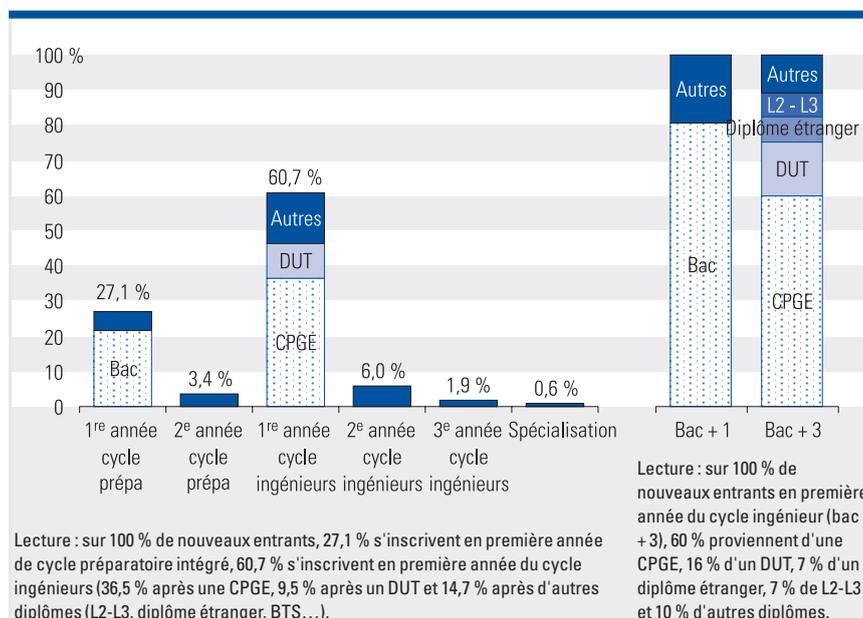
La proportion d'étudiants étrangers augmente avec le niveau d'études. De 12 % en première année du cycle ingénieur, elle atteint 14 % en deuxième ou troisième année et même 24 % pour les élèves-ingénieurs des formations de spécialisation (après un diplôme d'ingénieur) (tableau 3). 13,4 % des élèves-ingénieurs (« bac + 3 » à « bac + 5 ») sont de nationalité étrangère,

GRAPHIQUE 5 – Année 2009-2010



Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

GRAPHIQUE 6 – Répartition des nouveaux entrants selon le niveau d'entrée en 2009-2010 (en %)



Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

TABLEAU 3 – Part des élèves étrangers selon le degré d'études en 2009-2010 (en %)

Bac + 1	Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4	Bac + 5	Bac + 6	Total
8,4	9,4	11,9	14,4	13,9	24,0	12,6

Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

pourcentage supérieur à celui des étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (12 %). Ainsi, les admissions en deuxième ou troisième année du cycle ingénieur (graphique 6) relativement faibles (respectivement 6 % et 2 % des entrants en formation d'ingénieurs) sont majoritairement le fait d'étudiants étrangers diplômés de leur pays d'origine (un étudiant sur deux à « bac + 4 », un étudiant sur trois à « bac + 5 »), le complément correspondant aux diplômés de L3-M1 (licence, master 1).

Plus de 28 000 diplômes décernés en 2009

28 300 diplômes d'ingénieurs ont été décernés au titre de l'année 2008-2009 (tableau 4). Parmi ces diplômes, 475 (soit 1,7 %) sanctionnent une à deux années de spécialisation, à la suite d'un cycle d'ingénieur ou d'un troisième cycle universitaire.

6. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, ESEU A ou DAEU A, ESEU B ou DAEU B.

TABLEAU 4 – Répartition des ingénieurs diplômés en 2009 selon le sexe

		Type d'écoles	Hommes	Femmes	Ensemble
Écoles publiques MESR (1)	Internes ou rattachées aux universités	écoles internes aux universités	3 323	1 378	4 701
		écoles rattachées aux universités	1 443	562	2 005
		Total	4 766	1 940	6 706
	Externes aux universités	instituts nationaux polytechniques	1 826	824	2 650
		universités de technologie	1 274	337	1 611
		INSA	1 509	602	2 111
		écoles centrales	1 092	305	1 397
autres écoles publiques MESR		1 457	280	1 737	
Total	7 158	2 348	9 506		
Écoles autres ministères de tutelle (public-privé)	agriculture	504	783	1 287	
	défense	1 009	237	1 246	
	économie finances, Ville de Paris, santé	126	99	225	
	industrie *	896	343	1 239	
	équipement transport	370	155	525	
	télécom	434	149	583	
	Total	3 339	1 766	5 105	
	Écoles privées *	5 351	1 585	6 936	
Total 2009 *		20 614	7 639	28 253	
Rappel 2008 *		20 938	7 681	28 619	
Variation 2009-2008		- 324	- 42	- 366	

Source : MES - DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

(1) MESR : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

* Ce total prend en compte une estimation des diplômés des deux établissements qui ne nous ont pas fourni de données en 2009-2010.

TABLEAU 5 – Évolution des flux d'entrants entre les rentrées 2003 et 2007

		2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Public MESR	Effectifs	19 441	20 505	20 158	19 735	19 348
	Évolution en %		5,5	1,7	2,1	2,0
	Évolution		1 064	- 347	- 423	- 387
Public autres ministères	Effectifs	5 697	5 699	5 721	5 387	5 375
	Évolution en %		0,0	0,4	5,8	0,2
	Évolution		2	22	- 334	- 12
Privé	Effectifs	8 277	8 355	8 561	7 744	9 152
	Évolution en %		0,9	2,5	9,5	18,2
	Évolution		78	206	- 817	1 408
Ensemble	Effectifs	33 415	34 559	34 440	32 866	33 875
	Évolution en %		3,4	0,3	4,6	3,1
	Évolution		1 144	- 119	- 1 574	1 009

Source : MESR DGESIP-DGRI SIES - Système d'information SISE

Pour la première fois, le nombre de diplômés d'ingénieurs délivrés décroît par rapport à l'année précédente (d'environ 400 diplômés, soit - 1,3 %). Cette légère baisse des diplômés est directement en relation avec les flux d'entrants des années 2004 dans les écoles en cinq ans et 2006, dans les écoles en trois ans (tableau 5). Sur cette période, les entrants ont été moins nombreux : 550 entrants de moins entre les rentrées 2006 et 2003.

La répartition des diplômés par secteur reflète celle des effectifs. Plus de la moitié des diplômés (58,3 %) provient d'une école

publique sous tutelle du MESR, près d'un cinquième (17,7 %) vient d'une école relevant d'un autre ministère, et un quart (24 %) est délivré par des établissements privés. En 2009, 27 % des diplômés sont délivrés à des femmes, pourcentage en hausse par rapport à ceux de 2004 (24,7 %). Elles sont les plus nombreuses dans les écoles publiques relevant d'un ministère autre que le MESR (34,8 %), et majoritaires dans les écoles sous tutelle du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche où elles représentent 60,8 % des diplômés.

**Sylvaine Péan et
Delphine Perelmuter,
MESR DGESIP/DGRI SIES**

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les écoles d'ingénieurs publiques et privées : vingt ans d'évolutions entre les rentrées 1988 et 2008 », Note d'information Enseignement supérieur & Recherche 11.02, MESR DGESIP-DGRI SIES, février 2011.

« Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », Tableaux statistiques, n° 7093, MESR-DEPP.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

depp.documentation@education.gouv.fr